

NIVEAUX D'ISOLATION (Exigences techniques, section 1.1)	R TOTAL EXIGÉ
PLANCHER DE SOUS-SOL Unifamilial : R-5,0 sur toute la surface ou R-7,5 sur 4 pi au périmètre (si plancher radiant, R-10,0 sur toute la surface) Logements : R-7,5 sur toute la surface (si plancher radiant, R-10,0 sur toute la surface)	R-5,0
MUR DE FONDATION Isolation pleine hauteur. La composition doit inclure un matériau isolant d'une valeur de R-4,0 min. en continu	R-17,0
MURS HORS SOL La composition doit inclure un matériau isolant d'une valeur de R-4,0 min. en continu pour une ossature avec un espacement à 16 po c/c. Lorsque l'espacement est à 24 po c/c, la valeur isolante requise en continu est de R-3,0 min.	R-24,5
SOLIVE DE RIVE DU R.-DE-CH. ET SOLIVE DE RIVE À L'ÉTAGE La composition doit inclure un matériau isolant d'une valeur de R-4,0 min. par l'extérieur pour les rives des planchers qui ne sont pas réalisées avec des poutrelles et une isolation avec du polyuréthane giclé sur place.	R-24,5
TOIT R-40,0 de matériel isolant. Aucune couverture supplémentaire des ponts thermiques n'est exigée.	R-41,0
PLANCHER HORS SOL EXPOSÉ (plancher au-dessus d'un garage) Couverture des ponts thermiques de R-50,0 pour solives en bois d'œuvre, de R-1,5 pour solives en I. Avec des poutrelles ajourées, la couverture des ponts thermiques n'est pas requise.	R-29,5
PLANCHER EN PORTE-À-FAUX Laine R-20,0 et un polystyrène 1,5 po (R-7.5) sous la structure	R-29,5
ÉTANCHÉITÉ À L'AIR (Exigences techniques, section 1.2)	CAH EXIGÉ
UNIFAMILIAL LOGEMENTS	2,5 CAH 1,5 CAH
PORTES ET FENÊTRES (incluant celles du sous-sol) (Exigences techniques, section 1.3)	
PORTES En acier isolées au polyuréthane	
FENÊTRES : Enduit à faible émissivité (ow-e) Gaz argon Intercalaire isolant Certification A2 minimum selon la norme CSA A-440 R-4,0 au cadrage des fenêtres du sous-sol	
QUALITÉ DE L'AIR (Exigences techniques, section 1.4)	
Détecteur de CO <u>enfichable</u> s'il y a un garage mitoyen	
SYSTÈME DE CHAUFFAGE (Exigences techniques section 1.5)	
Thermostats électroniques (thermostat électronique programmable lorsque chauffage central)	
APPAREILS À COMBUSTIBLE (Exigences techniques, section 1.7)	
Si foyer : à combustion évoluée ou certifiée EPA; si poêle : certifié EPA Portes étanches Prise d'amenée d'air extérieur Détecteur de CO <u>câblé</u> (relié en permanence au réseau électrique) dans la pièce où est l'appareil à combustion Combustion scellée pour appareils au gaz ou au mazout	
USAGE DE L'EAU (Exigences techniques, section 1.8)	
Toilette à 6 litres d'eau par chasse max.	
ÉCLAIRAGE ET AUTRES CHARGES (Exigences techniques, section 1.9)	
Interrupteur à l'intérieur pour les prises électriques qui alimentent un chauffe-moteur Interrupteurs intérieurs pour éclairage extérieur	
VENTILATION (Exigences techniques, section 2)	
APPAREIL + INSTALLATION Unifamilial : VRC 60 % de récupération de chaleur à -2°C Logements : VRC 54 % de récupération de chaleur à -25 °C Mode recirculation (pour un système de chauffage central à air pulsé, ce mode n'est pas obligatoire) Conduits rigides du côté chaud du VRC Aucun conduit dans un entretoit Installation par un spécialiste accrédité Novoclimat Minuterie ou bouton poussoir actionnant le VRC dans les salles de bain	
BOUCHES D'ALIMENTATION Grilles murales à 12 po max. du plafond 1 dans toutes les chambres, 1 dans le salon, 1 dans un bureau à la maison (s'il y a lieu), 1 min. par étage si pas de chambre, de salon et de bureau	
BOUCHES D'EXTRACTION 1 dans chaque salle de bain jusqu'à concurrence de 3 salles de bain	
VENTILATEUR SALLE DE BAIN (au besoin) 2 sones max. (s'il contribue au besoin global de ventilation) Débit d'extraction de 50 % du besoin global 50 pcm min. dans chaque salle de bain s'il ne contribue pas au besoin global de ventilation	
HOTTE DE CUISINIÈRE 600 pcm max. en présence d'un appareil à bois et à granulés de bois ou de biomasse (signature d'un avis au propriétaire requise)	

* Cette fiche ne présente que les exigences principales du programme Novoclimat de façon synthétisée. Les exigences complètes sont disponibles dans le document *Exigences techniques - Habitations unifamiliales, bigénérationnelles et unifamiliales avec un logement*.